



B.A.F.A. / B.A.F.D.

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

Formations 2014 - 2015



MJC COLUCHE (Livron)

04 75 61 61 71

mjc.coluche@wanadoo.fr



MJC ROBERT MARTIN (Romans)

04 75 71 26 00

mjc.robert.martin@wanadoo.fr



MJC CHATEAUVERT (Valence)

04 75 81 26 20

mjc@mjc-chateaufort.fr



MJC DU PAYS DE L'HERBASSE (Saint Donat)

04 75 45 12 36

mjc.stdonat@mjc-herbasse.fr

FORMATIONS EN EXTERNAT (1/2 pension)

Sessions de Formation générale B.A.F.A.

SAISON	Dates	Lieu de stage
Automne	18/10/14 au 25/10/14 18/10/14 au 25/10/14	MJC Valence <u>MJC Saint Donat*</u>
Hiver	07/02/15 au 14/02/15 07/02/15 au 14/02/15	<u>MJC Saint Donat*</u> MJC Livron
Printemps	11/04/15 au 18/04/14	<u>MJC Saint Donat*</u>
Été	15/08/15 au 22/08/15	MJC Romans

Sessions d'Approfondissement B.A.F.A.

DATES	THEMES	Lieu de stage
20/10 au 25/10/15	Grands Jeux et Jeux coopératifs	MJC Livron
16/02 au 21/02/15	Petite Enfance	<u>MJC Saint Donat*</u>
13/08 au 18/04/15	Photo / Vidéo	MJC Valence
13/08 au 18/04/15	Activités Périscolaires	MJC Valence
20/04 au 25/04/15	Activités d'expression et Jeu théâtral en ACM	<u>MJC Saint Donat*</u>
24/08 au 29/08/15	Petite Enfance	<u>MJC Saint Donat*</u>

* possibilité d'hébergement

Sessions de Formation B.A.F.D.

DATES	THEMES	Lieu de stage
09/02 au 13/02/15 et 16/02 au 20/02/15	Session de Formation Générale BAFD (10 jours fractionnés)	MJC Valence

Le B.A.F.A.

Pour accéder à la formation B.A.F.A., le candidat doit avoir au minimum 17 ans et accomplir trois étapes dans l'ordre suivant, dans un délai maximum de 30 mois.

Une session de formation générale de 8 jours : Elle permet au stagiaire d'aborder les bases théoriques de la législation, la sécurité, la connaissance de l'enfant, la vie quotidienne. Elle lui donnera les moyens de faire vivre avec des outils pédagogiques et ludiques des projets d'animation.

Une session de stage pratique de 14 jours : A effectuer en tant qu'animateur stagiaire dans les 18 mois suivant la session de formation générale, en deux fois maximum

Une session d'approfondissement ou de qualification de 6 à 8 jours : Elle permet au stagiaire de revenir sur les sessions précédentes, de compléter ses connaissances sur une technique d'animation ou un domaine d'activité.

Le B.A.F.D.

La formation BAFD pour devenir directeur d'accueil collectif de mineurs est ouverte aux titulaires du BAFA âgés de 21 ans. Par dispense, après avis de la D.D.C.S. de leur département, les candidats âgés de 25 ans peuvent y avoir accès sans être titulaires du BAFA.

Cursus : Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur se déroule en 4 étapes suivies d'un **bilan de formation** :

- | | | |
|----|---|--------------------------------|
| 1. | La session de formation générale | 9 jours (10 jours en externat) |
| 2. | Le premier stage pratique | 14 jours au minimum |
| 3. | La session de perfectionnement | 6 jours |
| 4. | Le deuxième stage pratique | 14 jours au minimum |

IMPORTANT

Avant toute inscription en formation, vous devez vous inscrire sur www.bafa-bafd.gouv.fr

Pour plus d'information, consultez le document « inscription en formation BAFA/BAFD » téléchargeable sur le portail national du site ou contactez la structure accueillant la session de formation qui vous intéresse.

L'évaluation du stagiaire

Au cours de chaque stage de formation, le stagiaire, avec l'équipe d'animation et de formation, évaluera sa progression au regard de critères mesurant sa capacité à assumer la fonction d'animateur ou de directeur en centre de vacances et de loisirs.

Les sessions de formation privilégient une évaluation constructive favorisant la réussite.

Tarifs

B.A.F.A	Formation générale en 1/2 pension	380 €
B.A.F.A	Approfondissement en 1/2 pension	320 €
B.A.F.D	Formation générale en 1/2 pension	490 €

Aides au financement

La demande de l'ensemble des aides financières est à l'initiative du candidat avant son entrée en formation.

M.J.C.

Certaines M.J.C., en fonction de leur projet associatif, attribuent des bourses de formation à leurs adhérents.

Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme (Aides BAFA à l'attention des stagiaires domiciliés en Drôme exclusivement)

Cet organisme peut accorder une aide à la formation. Sous conditions de revenus, vous pouvez retirer un dossier auprès de la C.A.F. de la Drôme, dossier à renvoyer au plus tard 3 semaines avant le début de la formation. Selon l'accord, le stagiaire sera remboursé du même montant dès réception de la notification d'attribution.

Concernant les stagiaires domiciliés dans un autre département, se renseigner auprès de leur délégation départementale.

Caisse Nationale d'Allocations Familiales

Pour le B.A.F.A., la C.A.F. octroie, sans condition de revenus, une aide financière en fin de cycle de formation d'environ 91€ pour tous les approfondissements et de 106€ pour les approfondissements « petite enfance ».

Comités d'entreprise, Collectivités territoriales

La formation peut être prise en charge de façon partielle ou totale par une commune, un comité d'entreprise, une association, certains établissements scolaires.

Modalités d'inscription

Pour rendre votre inscription définitive, vous devez :

- Remplir un dossier d'inscription auprès de la M.J.C. où se déroule la formation,
- Verser des arrhes à hauteur de 30% du coût total de la session de formation.

Le coût total de la session de formation devra être réglé au plus tard le premier jour de formation.

Condition d'annulation et de désistement

En cas de désistement avant le début du stage les arrhes sont retenues. Dans le cas d'un départ anticipé, par sa décision ou celle des formateurs et ce quelque en soit le motif, le stagiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement.